

## Autorisation Parentale : Bataille de Bicolline 9 au 16 août 2026

L'autorisation doit être remplie et signée par un parent ET la personne responsable du participant pendant l'événement de la

Bataille de Bicolline. La personne responsable doit être âgée de 18 ans ou plus.

Par la présente, j'autorise mon enfant \_\_\_\_\_ à participer à l'événement Bataille de Bicolline. Lors de cette activité, mon enfant sera sous la responsabilité de la personne nommée ici-bas :

Nom et prénom de la PERSONNE RESPONSABLE: \_\_\_\_\_

Signature de la PERSONNE RESPONSABLE: \_\_\_\_\_

Nom et prénom du PARENT : \_\_\_\_\_

Signature du PARENT : \_\_\_\_\_

L'autorisation parentale doit être remise au personnel du Duché de Bicolline lors de l'arrivée du participant à l'événement.

Merci!

Le Duché de Bicolline

info@bicolline.org